

Dans ce numéro:

- 1 6^e conférence nationale sur l'agrément du DPC
Inscrivez ces dates à votre calendrier!
Programmes de simulation récemment agréés
- 2 Reconnaissance de l'innovation en DPC
Mise à jour : Normes nationales d'agrément pour les organisations prestataires d'activités de DPC
- 3 Mise à jour : Norme nationale pour les appuis commerciaux
- 4 Utilisation d'un nouvel outil interactif lors de la 6^e Conférence nationale sur l'agrément du DPC
Reconnaissance des ordres des médecins (OM) provinciaux à titre d'organisations de médecins
Rappel : Nouveaux formulaires pour les avis d'examen (section 1 de MDC)
- 5 La compétence par conception : c'est parti!
CanMEDS 2015

N'hésitez pas à partager le *Bulletin de l'agrément du DPC* avec les personnes susceptibles de s'intéresser au développement professionnel continu.

Comme toujours, envoyez-nous vos suggestions de sujets pour les prochaines éditions!

Courriel : cpd-accreditation@collegeroyal.ca

Site Web : www.collegeroyal.ca/cpdaccreditation

6^e Conférence nationale sur l'agrément du DPC

Organisée et présentée conjointement par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et le Collège des médecins de famille du Canada, la 6^e Conférence nationale sur l'agrément du DPC s'est tenue les 29 et 30 septembre 2014 à Toronto.

Un nombre record de **173 délégués** y ont assisté. L'application des connaissances et la conception d'un programme de DPC, selon le point de vue de l'apprenant, y ont occupé une place importante. Trois séances plénières étaient au programme (présentées en anglais) :

- Learning Health Systems and Continuing Professional Development (Onil K. Bhattacharyya)
- Learning How Learners Learn From Our Learners (Lawrence Sherman et ses invités, Christine Polimeni et Julielynn Wong)
- Future of Medical Education in Canada (FMEDC)-A Panel Discussion (Sam Shortt, Jennifer Blake, Ford Bursey et Christie Newton)

Des séances du Collège royal et plusieurs ateliers de DPC y ont aussi été présentés.

[Consultez](#) les diapositives PowerPoint que nous avons eu l'autorisation de partager.

Nous avons le plaisir d'annoncer que la 7^e Conférence nationale sur l'agrément du DPC aura lieu les **28 et 29 septembre 2014** au [Centre des congrès d'Ottawa](#).

Inscrivez ces dates à votre calendrier!

- [Date limite des mises en candidature pour le Prix de l'innovation des prestataires agréés de DPC du Collège royal 2015 : 1er février 2015](#)
- [Sommet de simulation 2015 : les 25 et 26 novembre 2015, Fairmont Banff Springs Hotel, Banff](#)
- [7e Conférence nationale sur l'agrément du DPC : les 28 et 29 septembre 2015, Centre des congrès d'Ottawa, Ottawa](#)

Programmes de simulation récemment agréés

Nous avons le plaisir d'annoncer que le Collège royal a récemment agréé les programmes de simulation des organismes suivants :

- Allan Waters Family Simulation Centre – Hôpital St. Michael's
- Centre de simulation Mère-Enfant du CHU Sainte-Justine
- Centre de simulation clinique de l'Université Queen's

Félicitations!

Toutes les activités d'apprentissage élaborées par des programmes de simulation agréés donnent droit d'office à des crédits de la section 3 du programme de Maintien du certificat.

Reconnaissance de l'innovation en DPC

Nous avons le plaisir d'annoncer les lauréats des **Prix de l'innovation des prestataires de DPC agréés par le Collège royal de 2014**. Ces prix reconnaissent le travail novateur de prestataires agréés de DPC en matière d'élaboration et de mise en œuvre de :

- politiques ou processus éducatifs;
- politiques administratives;
- processus, ressources ou outils éducatifs.

Cette année encore, le comité de sélection a été très impressionné par la qualité des innovations présentées. Voici les lauréats de 2014 :

- Société canadienne d'ophtalmologie, « Surgical Skills Transfer Courses »
- Développement professionnel continu, École de médecine et de dentisterie Schulich, Université Western, « Academic Detailing Intervention for Rational Polypharmacy »
- Bureau des services de perfectionnement professionnel et de conférences, Faculté de médecine, Université Memorial, « Physician Management & Leadership Program (PMLP) »

La remise des prix a eu lieu le 29 septembre dans le cadre de la 6^e Conférence nationale sur l'agrément du DPC; chaque lauréat a présenté son innovation lors de la cérémonie organisée par le Collège royal et le CMFC.

Félicitations à tous les lauréats!

Vous pouvez voir les photos de cette cérémonie sur notre [site Web](#).

Vous y trouverez aussi les [présentations PowerPoint](#) des lauréats.

La date limite des mises en candidature pour les Prix de l'innovation des prestataires de DPC agréés par le Collège royal de 2015 est le **1^{er} février 2015**.

Mise à jour : Normes nationales d'agrément pour les organisations prestataires d'activités de DPC

Au cours des trois dernières années, un groupe de travail a tenté d'unifier les normes du Collège royal et du CAEMC pour les associations nationales de spécialistes (ANS) et les bureaux universitaires de FMC en une série de normes d'agrément nationales pour les prestataires de DPC.

En octobre 2013, six ANS ont participé à un projet pilote visant à mettre à l'essai le processus proposé dans l'ébauche des Normes nationales d'agrément pour les prestataires agréés de DPC. Chaque organisation a rempli et présenté une demande pour renouveler son statut de prestataire agréé de DPC, en tenant compte des nouvelles normes, des nouvelles questions intégrées au formulaire et des nouvelles exigences en matière de documentation. Durant l'été 2014, les membres du Comité de l'agrément du DPC du Collège royal ont évalué ces demandes et déterminé si les organisations se conformaient aux critères établis.

Le Comité de l'agrément du DPC et les ANS participeront à un processus d'examen après agrément qui permettra d'obtenir une rétroaction sur la mise en œuvre de l'ébauche des nouvelles normes. Entre novembre et mars, le Comité de l'agrément du DPC utilisera cette rétroaction pour actualiser les normes. Elles seront soumises à l'approbation du Comité du développement professionnel (DPC) du Collège royal lors de sa réunion en mars 2015.

En attendant les résultats du projet pilote, la série finale des normes sera envoyée d'ici le 1^{er} juin 2015 à toutes les organisations prestataires d'activités de DPC aux fins de mise en œuvre le **1^{er} juin 2016**.

Normes nationales d'agrément pour les organisations prestataires d'activités de DPC (suite)

Les organisations prestataires d'activités de DPC agréées dont les périodes d'agrément prennent fin entre le 30 novembre 2014 et le 1^{er} juin 2016 pourront choisir les normes en vertu desquelles elles désirent faire leur demande. On prévoit que toute organisation prestataire d'activités de DPC agréée qui soumet une demande de renouvellement à compter du 1^{er} juin 2016 appliquera les nouvelles normes. Ces organisations recevront une formation et un soutien dès que les nouvelles normes seront achevées et approuvées.

Mise à jour : Nouvelle norme pour les appuis commerciaux

Depuis février 2013, un représentant d'un groupe de travail du Collège royal, du Collège des médecins de famille du Canada, de la Fédération des médecins spécialistes du Québec et du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins a préparé l'ébauche d'une norme nationale pour les appuis commerciaux, comprenant un préambule, des principes, sept éléments, 28 sous-éléments et un glossaire.

Le 14 mai 2014, un « appel de commentaires » a été lancé à diverses organisations d'intervenants afin de connaître leur opinion sur cette ébauche.

Vingt-neuf organisations ont fait part de leurs commentaires, dont voici les principaux :

- Soutien en ce qui a trait à l'orientation et à l'objet de la norme nationale;
- On recommande d'élargir la norme à d'autres types d'organisations qui peuvent fournir un soutien financier ou en nature pour une activité de DPC (p. ex., à des organisations sans but lucratif, des organismes gouvernementaux);
- On propose de modifier le langage utilisé pour rendre la norme plus claire et préciser le but d'un élément ou normaliser la formulation du document;
- Certains domaines sont jugés redondants;
- Perception selon laquelle le principe de transparence et la nécessité de divulguer le soutien financier de l'industrie cadrent mal avec la règle de l'association du nom d'un commanditaire;
- Demande en vue de revoir les rôles et les responsabilités de tiers dans le soutien logistique au comité des programmes scientifiques, qui, s'il est éliminé, augmenterait les coûts des organisations de médecins (et ferait croire qu'ils devraient être assumés par les organismes d'agrément);
- Préoccupation liée au fardeau supplémentaire des organisations de médecins qui devraient assumer tous les frais de voyage et autres dépenses;
- Nécessité de tenir compte de l'avenir du processus d'élaboration conjointe dans le cadre de la norme nationale.

En plus de l'appel aux commentaires, deux ateliers ont été présentés lors de la 6^e Conférence nationale sur l'agrément du 30 septembre 2014. Les participants ont été invités à proposer des solutions à trois questions clés (ressorties des commentaires) qui n'ont pas fait consensus, notamment :

- Participation de tiers (p. ex., entreprises de communication) à l'élaboration des programmes des comités de planification scientifique;
- Perception selon laquelle le principe de transparence et la nécessité de divulguer le soutien financier de l'industrie cadrent mal avec la règle actuelle sur l'association du nom de commanditaires;
- Déterminer à qui la norme nationale devrait s'appliquer.

Prochaines étapes

Un petit groupe de travail sera formé pour examiner en profondeur les questions importantes issues de l'appel de commentaires et des discussions des ateliers. Il analysera ensuite la rétroaction des sondages et des ateliers, incorporera les changements proposés et élaborera la prochaine version de la norme nationale.

Lorsque le groupe de travail aura rédigé l'ébauche finale, la norme nationale sera soumise à l'approbation des organismes dirigeants des systèmes nationaux et provinciaux d'agrément du DPC. Lorsqu'elle sera approuvée, on allouera une période d'ajustement d'un an pour permettre aux concepteurs de programmes de DPC de s'adapter aux changements. La date de mise en œuvre dépendra entièrement de l'approbation des organes directeurs des systèmes nationaux d'agrément des activités de DPC, mais la mise en œuvre intégrale de la norme devrait avoir lieu au plus tôt le **1^{er} janvier 2016**.

Utilisation d'un nouvel outil interactif lors de la 6^e Conférence nationale sur l'agrément du DPC

Lors de la séance de la 6^e conférence nationale « Learning from our Learners », l'outil *Poll Everywhere* a été utilisé pour favoriser la participation de l'auditoire et l'interactivité. Il a permis aux participants de répondre aux questions du facilitateur et de lui poser des questions ainsi qu'aux conférenciers. Il a aussi été possible d'utiliser des appareils mobiles, des ordinateurs et des tablettes pour poser des questions à l'aide d'un navigateur Web ou de messages texte. Les réponses en temps réel ont été affichées à l'écran pour que tous les participants les voient ou sur un iPad, pour que le facilitateur en prenne connaissance.

Les participants ont soumis 42 questions en tout. Ces questions ainsi que les réponses seront communiquées dans de futures éditions du *Bulletin de l'agrément du DPC*; elles permettront aux organisateurs d'activités de DPC de connaître l'opinion des apprenants. Soyez à l'affût de la première partie de cette série en janvier!

Pour en savoir plus sur cet outil et comment l'utiliser : www.polleverywhere.com.

Reconnaissance de tous les ordres des médecins (OM) provinciaux à titre d'organisations de médecins

Le Comité de l'agrément du DPC et le Comité du développement professionnel du Collège royal ont décidé de reconnaître tous les ordres des médecins (OM) provinciaux canadiens, selon la définition établie par le Collège royal (p. ex., le Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario).

Une « organisation de médecins » est un groupe de professionnels de la santé à but non lucratif possédant une structure de gouvernance, responsable devant, entre autres, les médecins spécialistes qui en sont membres, et servant ceux-ci au moyen des éléments suivants :

- Développement professionnel continu
- Prestation de soins de santé
- Recherche

À compter d'aujourd'hui, tous les OM peuvent créer des activités de DPC et les soumettre à un prestataire agréé de DPC du Collège royal en vertu des sections 1 et 3 du programme de MDC. Les OM ne sont donc plus tenus d'élaborer leurs activités de DPC avec une organisation de médecins pour que ces programmes soient agréés.

Les OM doivent toujours soumettre une demande à un prestataire agréé de DPC pour que leurs programmes de DPC soient agréés. Ce changement ne veut pas dire que les OM sont considérés comme étant des prestataires agréés de DPC.

L'Unité du DPC actualisera en conséquence la page du [site Web](#) du Collège royal consacrée à l'agrément des activités de DPC.

Rappel : Nouveaux formulaires pour les avis d'examen (section 1 du programme de MDC)

Dans le souci de trouver des façons d'améliorer le délai de traitement des formulaires d'avis d'examen liés à la section 1 du programme de MDC et d'afficher rapidement sur notre site Web l'information que vous nous fournissez, nous avons créé un nouveau formulaire d'avis d'examen pour la section 1 du programme, disponible sur le [site Web du Collège royal](#).

Le nouveau formulaire **doit être envoyé en format MS Word à l'adresse** cpd-accréditation@collegeroyal.ca. Si votre organisation soumet un avis d'examen sous forme de tableau Excel, nous vous prions d'envoyer vos informations toutes les deux semaines, en raison du grand nombre d'informations qui nous sont transmises.

Veuillez utiliser les formulaires fournis et y **inscrire les données de la façon indiquée** (p. ex., cases de la date et du lieu de l'activité). Ceci accélérera la mise à jour de la liste des [activités agréées de la section 1 du programme de DPC](#) sur le site Web du Collège royal.

Les activités Dr Cochrane facilitent l'apprentissage continu et l'accès à des données probantes

Grâce à MAINPORT, le portfolio électronique du Collège royal, vous pouvez maintenant choisir l'une des 60 **activités d'apprentissage Dr Cochrane**. Elles tiennent lieu de programme d'auto-évaluation agréé et sont axées sur la gastroentérologie, l'orthopédie-traumatologie et la rhumatologie.

L'anamnèse du patient, les questions à choix multiple et la revue Cochrane connexe enrichissent chaque activité de connaissances factuelles qui éclaireront et amélioreront votre pratique clinique.

Lisez notre article de *Dialogue* pour en [savoir plus](#).



La compétence par conception : c'est parti!

Le Comité de spécialité en **oncologie médicale** a amorcé le virage vers la formation médicale fondée sur les compétences (FMFC).

Le 11 septembre 2014, les membres du Comité de spécialité en oncologie médicale, les directeurs de programme, les éducateurs cliniciens, les invités et le personnel du Collège royal se sont réunis en atelier pour enclencher le processus itératif de création de jalons propres aux disciplines et de normes de formation fondée sur les compétences.

L'enthousiasme était palpable lorsque le groupe a amorcé les travaux :

- de mise à jour des documents de formation;
- d'intégration du contenu propre à la discipline aux rôles et cadre CanMEDS 2015;
- de rédaction préliminaire de plusieurs actes professionnels non supervisés (APNS) couvrant divers jalons;
- de création de liens entre les APNS et les stratégies d'évaluation;
- nécessaires à la définition du contexte dans lequel s'exerce la spécialité.

Durant les trois à quatre mois à venir, le Comité de spécialité en oncologie médicale achèvera en petits groupes les documents de formation et examinera de façon approfondie des stratégies d'évaluation en cours de formation.

Les travaux relatifs à l'évaluation en cours de formation se poursuivront jusqu'en avril 2015, alors que les enseignants du DPC et d'autres experts de l'apprentissage continu se réuniront au Collège royal pour voir comment utiliser les pratiques fondées sur les compétences dans les programmes de DPC.

Pour en savoir plus sur La compétence par conception, visitez www.collegeroyal.ca/cbd ou écrivez-nous à l'adresse cbd@collegeroyal.ca.

CanMEDS 2015

Les jalons du cadre CanMEDS 2015 s'appliquent à l'ensemble de la carrière d'un médecin

Le 16 septembre, le Collège royal a présenté l'ébauche du cadre CanMEDS 2015 (Série III) et celle du Guide des jalons CanMEDS, marquant une étape importante de l'intégration d'un modèle novateur de formation médicale fondée sur les compétences au cadre actuel (2005), l'objectif général du projet CanMEDS 2015.

Au cours des prochaines années, les comités de spécialité de chaque discipline utiliseront le Guide des jalons pour commencer à élaborer leurs jalons. Une fois approuvés, ils seront intégrés à un portfolio électronique élargi à volets multiples MAINPORT, dans lequel les résidents et les Associés prépareront, planifieront, évalueront et consigneront leur apprentissage et leur développement professionnel continu, dès le début de leur formation et tout au long de leur pratique.

Visitez nos pages Web à www.collegeroyal.ca/canmeds2015 pour en savoir plus sur les [jalons](#) et l'ensemble du projet [CanMEDS 2015](#).

Merci d'avoir lu le présent numéro du Bulletin de l'agrément du DPC!
Nous espérons que vous avez trouvé son contenu opportun et informatif.

Pour nous faire part de vos commentaires ou suggérer des sujets d'articles futurs, veuillez écrire à l'adresse cpd-accreditation@collegeroyal.ca